

l'avenir

UNE PUBLICATION
DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.

6700 ARLON, avenue Patton 235
6900 MARCHÉ, zoning Aux Minières 2

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :
Jos DONVIL

DIRECTEUR GÉNÉRAL :
Yves BERLIJZE

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
ET ÉDITEUR RESPONSABLE :

Philippe LAWSON
Route de Hannut 38 - 5004 Namur-Bouge
Tél. : 081/24 88 11

CHEF D'ÉDITION :
Daniel LAPRAILLE
info@lavenir.net - www.lavenir.net

RÉDACTION D'ARLON :
Tél. : 083/23 10 30

RÉDACTION DE MARCHÉ :
Tél. : 084/37 41 40

SERVICE CLIENTÈLE :
Contacts librairies : librairies@lavenir.net
Tél. 0800/14 145 - fax 0800/14 152

Abonnements : abonnes@lavenir.net
Tél. 081/23 62 00 - fax 081/23 62 01
Commandes photos : tél. 081/23.62.00
mail : commandesphotos@lavenir.net
CBC 133-234942-56

PROMOTION :
sponsoring@lavenir.net

DIFFUSION :
Contacts librairies : 0800/14 145

PUBLICITÉ NATIONALE :
L'Avenir Advertising : 081/23 62 74
sales.national@lavenir.net

www.lavenir.net

PUBLICITÉ RÉGIONALE :
Bernard MIGNOT : 084/24 47 00

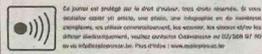
PUBLICITÉ EN LIGNE :
Bernard MIGNOT : 084/24 47 00
bernard.mignot@lavenir.net

www.lavenir.net

PETITES ANNONCES :
annonce@lavenir.net
www.lavenir.net

NECROLOGIE :
Tél. 081/2488187

Le journal est imprimé sur du papier recyclé. Tous droits réservés. Il vous est interdit d'adapter ou d'extraire, sans autorisation écrite de l'éditeur, tout ou partie de son contenu. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'éditeur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'éditeur est formellement interdite.



l'avenir **JE M'ABONNE**

FORMULE INTÉGRAL
(PAPIER+NUMÉRIQUE)

- 29,50€/mois (domiciliation)
- 6 mois pour 198 €
- 1 an pour 354 €

Je choisis l'édition suivante :

- Luxembourg
- Autre édition :

Le journal me sera fourni :

- chez mon libraire
- à mon domicile par la Poste

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Date de naissance : _____

E-Mail : _____

N° de compte : _____

Où j'autorise les Editions de l'Avenir SA à communiquer mes coordonnées à ses partenaires commerciaux

Je renvoie ce coupon, sans frais de timbre, à l'adresse: **EDA - « Abonnez-vous » - DA 852-897-4 5004 Bouge.**

Abonnez-vous à L'Avenir en version numérique sur lavenir.net/abo

Conditions générales de vente
Abonnez-vous dès **6,99€** /mois

PESTE PORCINE

Les forestiers « sac



« À titre personnel, j'ai annoncé aux Communes que j'étais favorable à un soutien financier. »

Céline TELLIER

Des solutions, pas des promesses, demande le secteur forestier, touché de plein fouet par la PPA. La balle est dans le camp de l'Afsc.

● Lydie PICARD

Les exploitants et propriétaires forestiers veulent « exprimer leur ras-le-bol d'être sacrifiés sur l'autel de la peste porcine africaine ». Les promesses formulées par la ministre Céline Tellier, en charge de la PPA, ne changent rien à leur détermination : ils manifesteront à Namur, le 20 février.

Lundi, une délégation bois s'est invitée à la fin de la réunion programmée entre les Communes et la ministre Tellier, qui a pris le temps de la recevoir.

Les forestiers ont pu répéter leurs revendications. À savoir : un accès à la forêt et une indemnisation digne de ce nom.

Ils regrettent que l'arrêté PPA pris en janvier par la ministre ne repose sur aucun avis du comité scientifique

de l'Afsc, le dernier datant de mai 2019.

Or, en novembre, des exploitants forestiers ont pu rencontrer ce comité. « Plus de 200 000 m³ d'épicéas scolytés ont été récoltés dans la zone infectée par la PPA depuis mars 2019 et tout s'est bien passé, souligne François De Meersman, secrétaire général de la confédération bois. Cette rencontre nous a permis de montrer comment on travaille, comment se passent les opérations de désinfection pour les exploitants. » Une rencontre qui a débouché sur... rien.

Solliciter un nouvel avis de l'Afsc

La ministre Céline Tellier va solliciter le ministre Ducarme, en charge de l'Afsc, afin que le comité scientifique puisse émettre un nouvel avis largement motivé, le plus rapidement possi-



ble. Elle espère disposer de cet avis pour prendre le prochain arrêté PPA, le 16 mai.

« C'est une bonne 1^{re} étape, commente François De Meersman. On espère pouvoir reprendre les travaux forestiers avant la mi-mai et que l'arrêté actuel soit modifié. »

Les forestiers vont encore plus loin, en estimant qu'ils peuvent être des partenaires dans la lutte contre la PPA, en nettoyant des zones qui ne sont actuellement pas prospectées, car trop envahies par la végétation.

La balle est dans le camp du comité scientifique de l'Afsc. Il pourrait tout aussi bien préconiser de mainte-

nir la fermeture de la forêt, sauf pour l'exploitation des bois scolytés.

Pas un centime reçu

Et puis, il y a le volet indemnisation.

Les forestiers n'ont pas encore vu le moindre centime des 4 millions d'euros promis par le Gouvernement wallon. « Seuls 7 dossiers d'exploitants forestiers et 6 de propriétaires privés sont recevables, les conditions sont beaucoup trop restrictives, estime François De Meersman. Il y a des situations vraiment dramatiques. Les premières faillites ont été constatées, d'autres sont pendantes. » ■

Les Communes perplexes et déçues

« Cela me laisse toujours autant perplexe », commente le bourgmestre d'Étalle, Henri Thiry. « Décevant », selon le bourgmestre de Tintigny, Benoît Piedboëuf.

Lundi matin, à Arlon, les Communes impactées par la peste porcine africaine ont rencontré la ministre Céline Tellier, en charge de la crise. « Nous espérons plus d'avancées », résume Henri Thiry.

Notamment, en termes d'exploitation forestière. « On nous autorise à mar-

quer les bois, c'est bien, mais on a déjà des bois marqués, depuis septembre 2018, explique le bourgmestre de Tintigny. On n'a pas besoin d'en remarquer, sinon, quand la forêt sera rouverte, le marché sera envahi de bois et on devra les vendre à petits prix. On aurait voulu au moins pouvoir entretenir les jeunes plantations. »

Tellier « favorable » à une indemnisation

La ministre Céline Tellier déclare « être bien consciente que les communes font face à une crise qui les dé-

passe largement ». Elle s'est dite « à titre personnel favorable » à une indemnisation, les communes étant impactées de multiples façons par la PPA : report d'exploitation forestière, pression sur les baux de chasse, image de marque écornée, impact potentiel sur le tourisme.

Mais elle ne veut pas être la seule à mettre la main dans le portefeuille. Reste donc à convaincre le ministre Borsus (chasse et agriculture) et le ministre Dermagne (pouvoirs locaux) à faire un effort fi-

nancier. Des discussions sont en cours et la ministre veut soumettre le point au gouvernement wallon. Des indemnités pour quel montant ? La question reste en suspens. Il faudra trancher entre pertes réelles et pertes reportées dans le temps.

« Nous ne sommes pas plus avancés, regrette Henri Thiry. Il faut un accord gouvernemental. »

Le bourgmestre de Tintigny, B. Piedboëuf, compte d'ailleurs participer à la manifestation du 20 février, à Namur. ■ **L. P.**